



La Tremblade, le 30 juin 1995

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade

Tél. 46.36.18.41

Fax 46.36.18.47

Telex 632 160 F

Monsieur le Chef du Service Maritime
Direction Départementale de l'Équipement

17018 LA ROCHELLE CEDEX

N/REF : 95-27/DEL/LT/DM

Objet : Demande d'autorisation de mouillages collectifs extra-portuaires à Saint-Palais sur Mer.

Comme suite à votre demande MAR/FP-LL/95149 du 9 juin 1995 et après étude du dossier fourni, nous émettons un avis favorable sur ce projet aux réserves suivantes :

- blocs sanitaires adaptés à l'augmentation prévisible de fréquentation,
- structures de recueil des ordures et des déchets liquides (type hydrocarbures etc...) régulièrement vidés,
- strict respect du règlement du mouillage qui doit être affiché et distribué à chaque bateau en escale,
- si une augmentation des surfaces de stationnement des véhicules est envisagée à proximité, prévoir le recueil des eaux de ruissellement pour éviter de polluer les eaux de la zone (hydrocarbures, métaux lourds).

Le Responsable du Laboratoire
Environnement Littoral
D. MASSON

Copies : Chrono
Dossier
IFREMER La Rochelle
IFREMER Brest